

Directive de communication famille-école et école-famille

Les communications par WhatsApp (ou tout autre réseau social) ou par SMS sont interdites.

Parents → titulaires ou enseignant-e-s

Lorsque vous avez des **informations** à transmettre aux enseignants, vous pouvez

- les appeler (heures convenables) ;
- utiliser les discussions de Pronote ;
- planifier une rencontre.

Pour les **absences ou les retards**, vous devez appeler les enseignants dans les 20 minutes précédant la première leçon manquée.

Si vous avez besoin de **rencontrer** les enseignants, il est nécessaire de prendre un rendez-vous à l'avance. La présence inopinée des parents dans les bâtiments scolaires ainsi que dans le périmètre scolaire n'est pas acceptée.

Parents → direction

Lorsque vous devez communiquer avec la direction de l'école, il est nécessaire de passer par le secrétariat au numéro 032 886 44 25, par courrier ou par courriel jjr.secretariat@rpn.ch.

Ecole → parents

La direction de l'école ou les enseignants de vos enfants communiquent avec vous par

- Pronote (communications - discussions (enseignants uniquement),
- courrier,
- courriel,
- téléphone.

Elle vous rencontre également lors de moments qui auront été planifiés.

Ecole <-> Elèves <-> Parents

- Les élèves servent de relai entre les parents et les enseignant-es pour la transmission d'informations écrites (agendas, ev. circulaire).
- Si les parents souhaitent contacter leur enfant en cas d'urgence, ils appellent l'enseignant. (pour rappel, les appareils multimédias (montres connectées comprises) doivent être éteints et rangés dans le sac).

En cas de conflit à signaler ou de besoins personnels

Les élèves et parents s'adressent aux titulaires qui gèrent la situation.

Les cas complexes sont relayés à la direction de leur cycle qui décide de la suite à donner.

La Direction

